



# Représentation en assemblée générale copropriété

Par **baquet christophe**, le **10/05/2018 à 19:11**

bonjour

Dans une même copropriété ; Ayant un appartement en nom propre et un autre en SCI , /étant le gérant de cette SCI /

le syndic me mentionne , présent, pour mon appartement et, représenté avec pouvoir , pour mon autre appartement en SCI

est-ce normal ?

merci

Par **Visiteur**, le **10/05/2018 à 20:41**

Bonjour,

Non, je ne pense pas, si c'est le gérant, ou la personne désignée auprès de la copropriété comme représentant de la SCI, la SCI fait bien partie des « copropriétaires présents », car une sci peut tout à fait être copropriétaire.

Rappelez au syndic qu'il n'y a pas besoin de mandat lorsque la sci est présente via son président.

Faites le nécessaire pour fournir au syndic une copie de parution officielle mentionnant votre qualité, pour l'avenir !